

sel marin, verre soluble, gélatine et surtout féculé. On a pu ainsi fabriquer jusqu'à 100 kilog. de savon avec 100 kil. de matières grasses.

L'industrie des savons de toilette forme dans le département de la Seine une branche différente, on leur incorpore ces parfums à froid. Les industriels qui n'en livre au commerce que de petites quantités se contentent de les réduire en copeaux à l'aide d'un rabot de menuisier et de les triturer avec des essences dans un mortier en marbre : Dans les fabriques où l'on parfume de grandes quantités de savon, le mélange se fait à l'aide d'un moulin à chocolat. Lorsque le parfum est uniformément répandu dans la masse, on pèse, on façonne à la main en forme d'œuf, on les laisse sécher quelques jours sur des feuilles de papier blanc et on les presse.

Beaucoup de savons de toilette sont colorés ; le plus souvent, la couleur est ajoutée au moment du broyage.

### LA BANQUE NATIONALE.

Le 22 de ce mois a eu lieu l'assemblée annuelle de cette Banque à Québec, et on a procédé à l'élection de nouveaux directeurs en remplacement de MM. A. Gaboury, ancien président, F. Kirouac, ancien vice-président, et Théo. LeDroit, directeur.

Ont été élus à leur place MM. L. Bilodeau, V. Chateaufort et Hon. Alex. Chauveau.

Samedi dernier, le 25, le nouveau bureau de direction se réunissait pour la première fois et avait à constater la démission de deux des directeurs, MM. R. Turner, et H. M. Price. A cette assemblée étaient présents : MM. R. Audet, L. Bilodeau, V. Chateaufort et A. B. Dupuis.

M. R. Audet fut élu président et M. A. B. Dupuis vice-président.

Le bureau ainsi formé s'est occupé de l'engagement du personnel de la Banque et M. P. Lafrance, ancien caissier démissionnaire, a été nommé gérant local à Québec et caissier du bureau principal.

M. Crébassa a été nommé gérant général et inspecteur.

Si nous sommes bien renseignés, il serait question de MM. Ph. Valière et J. B. Laliberté comme directeurs en remplacement de MM. R. Turner et H. M. Price.

D'autre part, on nous dit que M. L. Bilodeau n'accepterait pas de faire partie du bureau de direction.

Pour notre part, nous sommes satisfaits pour la Banque Nationale de voir M. Lafrance rentrer au bercail ;

il saura maintenir la clientèle de Québec qui, bien certainement, l'aurait suivi en grande partie, s'il était entré dans une autre institution du même genre.

L'adjonction d'un gérant général au gérant local ne peut, à notre avis, qu'être profitable à la Banque ; car celui-ci pourra s'occuper plus activement et d'une façon plus efficace des intérêts locaux, suffisamment développés pour nécessiter tout le temps et toute l'activité d'un homme sérieux comme l'est M. Lafrance.

M. Crébassa est un homme énergique, très versé dans les questions de finances et qui a, de plus, l'avantage de connaître les rouages de la Banque Nationale, puisqu'il était auparavant gérant de la succursale de Winnipeg.

Il saura exposer aux directeurs les défauts de la cuirasse et leur suggérer les moyens d'y remédier.

Sans vouloir en aucune façon critiquer l'ancien bureau de direction, auquel on ne saurait reprocher qu'un excès de prudence dans un moment de crise et un manque de confiance par trop grand dans la reprise prochaine des affaires, nous saluons l'avènement du nouveau bureau des directeurs.

Ce sont des hommes d'affaires qui ne s'attarderont pas à regarder en arrière et donneront une impulsion nouvelle aux affaires de la Banque, sans s'arrêter aux vétilles et aux détails qui n'ont rien à faire avec la direction.

La Banque Nationale est ancienne, son honnêteté est reconnue, et ses employés de tout grade sont travailleurs et dévoués ; elle a donc de grands éléments de succès ; qu'on n'aille donc pas gâter de si belles chances de réussite et de prospérité en rentrant dans la vieille routine qui ne laisse pas place à l'initiative des employés supérieurs.

Un mot encore : on a beaucoup parlé dans ces derniers temps de la succursale de la Banque Nationale à Montréal, et on s'est mépris sur le sens d'une lettre lue à l'assemblée annuelle par un des anciens employés supérieurs de cette institution.

Cette lettre avait été écrite par un ancien inspecteur de la Banque en 1888 et ne visait nullement le caissier actuel, M. Michel Benoit, qui n'est à la tête de la succursale de Montréal que depuis 18 mois environ et qui, malgré la politique ultra-prudente adoptée par l'ancien bureau de direction, a su maintenir une clientèle qu'une autre main eût difficilement retenue. Le caissier

actuel jouit de l'estime et de la confiance du commerce montréalais et il nous fait plaisir de rendre cette justice à M. M. Benoit, que la Banque Nationale trouverait difficilement un homme plus dévoué à ses intérêts, et plus apte à remplir la position qu'il occupe si dignement et si consciencieusement.

## COMPTES-RENDUS

### CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

Le Conseil de la Chambre de Commerce de Montréal (Board of Trade) s'est réuni mardi, le 28 mai, sous la présidence de M. James A. Cantlie, président. Présents : MM. John Torrance, Chas. F. Smith, L. I. Boivin, George Hague, J. T. McBride, D. McFarlane, Wm. McNally, James Crathern, Ant. Nicoll, Wm. Nivin, J. E. Rendell et David Robertson.

Le comité chargé de la requête demandant la création d'un bureau d'experts en douane fait rapport que la requête de la section de Montréal a été expédiée par lettre enregistrée au Secrétaire d'Etat, pour le Gouverneur-Général, à l'hon. A. W. Ogilvie, pour le Sénat, et à Sir Donald Smith, pour la Chambre des Communes. On a aussi adressé à chacun des membres de la Chambre des Communes et du Sénat une copie imprimée de la requête avec les signatures et une circulaire explicative.

Le projet d'un chemin de fer sur la jetée et d'un pont sur l'île Ste-Hélène étant mis en discussion, le conseil s'y déclare opposé et charge le président et le secrétaire d'aller le combattre devant le comité.

Lu une lettre du premier ministre, Sir Mck. Bowell accusant réception de la résolution du conseil en faveur de l'annexion de Terre-neuve, et assurant que cette question continuera à recevoir la plus sérieuse considération du gouvernement.

La Chambre de Commerce de London, Ont., écrit qu'elle est à étudier la question de l'enregistrement des privilèges des banquiers, et demande que la chambre de Montréal s'unisse à elle pour exiger que cet enregistrement se fasse dans les trente jours. Renvoyé au comité de la loi de faillite.

La Chambre de Commerce de Vancouver communique une résolution demandant l'admission en franchise des bouteilles d'eaux gazeuses retournées vides. Le conseil croit que, en l'absence de plaintes du commerce local, il n'y a pas lieu, pour lui, de s'occuper de cette question.

Le vapeur Labrador, de la ligne Dominion devant partir de Liverpool le 29 mai, on ne sait si on lui donnera le transport des malles ; comme c'est un navire rapide, il est résolu de transmettre par télégraphe au Maître Général des Postes le désir du conseil que ce navire soit chargé de transporter les malles.

On prend connaissance d'une lettre de la Chambre de Commerce de Londres annonçant qu'une troisième convention des chambres de commerce de l'empire serait tenue en juin 1896 ; demandant au conseil de communiquer les sujets qu'il aimerait à y voir discuter et de nommer les délégués qu'il se propose d'y envoyer. Le conseil décide qu'il